

**Bloc 1**
**Formation organisée uniquement les années paires.**
**Cours obligatoires**

DCER0092-1	<i>Formation en droit à l'usage des experts judiciaires, traducteurs et interprètes jurés</i> - <i>Organisation judiciaire, principes généraux du droit de la procédure civile, principes généraux du droit de la preuve et des moyens de preuve en matière civile</i> - Damien DESSARD - <i>Principes généraux du droit pénal et de la procédure pénale, principes généraux du droit de la preuve en matière pénale et de l'enquête préliminaire en matière pénale</i> - Géraldine FALQUE, Olivier MICHELS - <i>Registre national des experts judiciaires, traducteurs et interprètes-jurés</i> - Véronique TRUILLET - <i>Notions de base en droit civil</i> - Marie LANSMANS	Q1	3
DCER0093-1	<i>Droit de l'expertise judiciaire</i> - <i>Désignation de l'expert, déroulement de l'expertise et rapport en matière civile, intervention du juge, honoraires et frais en matière civile</i> - Vanessa GRELLA - <i>Désignation de l'expert judiciaire, déroulement de l'enquête et rapport en matière pénale, indemnité légale et tarification des prestations en matière pénale</i> - Najat ARBIB, Nathalie VANDEWEERD - <i>Expertise judiciaire, expertise amiable et modes non juridictionnels de règlements des différends</i> - Olivier CAPRASSE - <i>Médiation, conciliation et expertise : outils et techniques</i> - Nathalie UYTTENDAELE - <i>Introduction au droit des contrats et de la responsabilité à l'usage de l'expert judiciaire</i> - Marie LANSMANS - <i>Responsabilité, assurance et déontologie de l'expert judiciaire</i> - Véronique TRUILLET - <i>Pratique de l'expertise judiciaire en ce compris étude de cas</i> - Damien DESSARD, Benoît KOHL	Q1	4
DCER0098-1	<i>Droit de l'immobilier et de la construction</i> - <i>Droit de l'immobilier et de la construction en rapport avec l'expertise</i> - <i>Droit de la liquidation-partage en rapport avec l'expertise</i> - <i>Urbanisme et aménagement du territoire en rapport avec l'expertise</i> - <i>Pratique de l'expertise judiciaire en matière immobilière et de construction en ce compris étude de cas</i>	Q2	5
		18	-
		1,5	-
		3	-
		-	15